

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole MOREL, maire.

Etaient Présents : Nicole MOREL, Hervé MENTION, Florence VANSEVENANT, Jean GOSSET, Jean-Paul MACHAT, Liliane REDONNET, Philippe LELONG, Emilie BARBE, Lydia HAZARD, Eric JASZINSKI, Dominique THIRARD, Thierry MOREL, Manuella GOURLE, Jean-Dominique DELAITTRE, Pierre LARDANS, Mélanie GENUER, Bernard SELLIER, Franciane THIEBAULT, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Virginie CAPON, Nicole DUMONT, Gérard LEGUAY, Carole REDONNET

Absents représentés : Bernard DELABIE (pouvoir à Philippe LELONG), Xavier DRIESBACH (pouvoir à Hervé MENTION), Patricia BROGNAIS-GEORGET (pouvoir à Bruno BROGNAIS-GEORGET), Karine GOSSART (pouvoir à Nicole MOREL)

Madame Mélanie GENUER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CHANGEMENT DE DESTINATION DES COMMERCES

Lors de la dernière réunion, les membres du conseil municipal s'étaient interrogés sur la possibilité d'interdire le changement de destination d'un local commercial sur une période transitoire. Lors de la dernière réunion de la commission « Petites villes de demain », les services de la CCV ont confirmé que, d'un point de vue juridique, une telle disposition ne pouvait pas être appliquée.

De ce fait, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'interdiction de tout changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée se trouvant dans le périmètre des rues Henri Barbusse, Isaïe Sellier et Maréchal Foch et sur l'inscription de cette disposition dans le PLUI lors de sa modification prévue en 2025.

A l'interrogation de Monsieur Thierry MOREL, il est précisé que sont concernés tous les commerces existants ainsi que les commerces fermés qui sont encore classés locaux commerciaux.

Après discussion, le conseil municipal, par 14 voix contre, 8 voix pour et 2 abstentions, décide de ne pas instaurer cette disposition.

TOUR MONTMIGNON

Madame le maire présente à l'assemblée la proposition de l'association « Démucher » de lancer une campagne de dons, à l'occasion des journées du patrimoine en septembre 2024, afin de récolter des fonds pour la réhabilitation de la tour Montmignon.

Bien que la décision de procéder à la démolition du bâtiment avait été actée par l'assemblée lors d'une précédente réunion, le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, accepte de suspendre l'appel d'offre à lancer pour la démolition dans l'attente du résultat de la collecte.

PARTICIPATION ECOLE SAINTE THERESE – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Considérant que le forfait communal à verser au titre de l'année scolaire 2022/2023 pour chaque élève fréquentant l'école Sainte Thérèse doit être calculé sur la base du coût moyen des écoles publiques de la commune constaté à partir du compte administratif 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer de verser à l'école Sainte Thérèse 1.731,39 € pour chaque élève scolarisé en maternelle et 789,29 € pour chaque élève scolarisé en primaire, soit un total de 29.000,44 €.

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR L'ASSOCIATION « ASSIST'O'CHATS »

Madame Liliane REDONNET, présidente de la commission financière, présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association qui réalise des campagnes de stérilisation sur le territoire de la commune. Elle précise que l'association, tenant son assemblée générale en mai, n'est pas en mesure de déposer sa demande plus tôt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 150,00 €

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DANS LES RUES CHOPIN ET JACQUES BREL

Madame le maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme dans les secteurs de la commune suivants : Rues Frédéric Chopin et Jacques Brel.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté et accepte la contribution financière de la commune estimée à 136.636,00 €.

FOURNITURE DES REPAS AU CENTRE ANIMATION JEUNESSE ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU

Madame le maire expose à l'assemblée avoir été sollicitée par la CCV pour la fourniture des repas aux enfants fréquentant le centre animation jeunesse durant le mois de juillet.

Considérant que Monsieur CARON, responsable du service de restauration scolaire de la commune, a été interrogé et a donné son accord, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer la convention à intervenir avec la CCV fixant les conditions de la prestation et fixe le prix du repas à 4,20 €.

CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

A l'initiative de Madame le maire, il est procédé à la désignation des conseillers municipaux qui assureront la tenue des bureaux de vote lors des élections législatives.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur Pierre LARDANS tient à féliciter les élèves de Friville-Escarbotin qui ont participé aux olympiades d'échecs et qui a réuni plus de 800 enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le maire,

La secrétaire,

N. MOREL

M. GENUER